

Les couples qui travaillent par postes

Katherine Marshall

La hausse phénoménale des familles à deux soutiens et leur difficulté de concilier travail et vie familiale retiennent beaucoup l'attention. Souvent, on s'attarde au nombre d'heures de travail de ces couples, à temps plein comme à temps partiel, mais on sait peu de choses sur les *plages* de la journée qu'ils consacrent au travail. Les horaires de travail des membres de la famille, et en particulier des travailleurs postés¹, peuvent compliquer la vie familiale. En général, les conflits familiaux ont tendance à augmenter lorsque l'un des conjoints, sinon les deux, travaille par postes (Presser, 1987; Staines et Pleck, 1983).

Les horaires autres que le «9 à 5» rendent parfois plus difficile l'équilibre entre travail et vie familiale. Par contre, les horaires décalés peuvent aider les couples qui ont de jeunes enfants et qui doivent, ou souhaitent, avoir moins recours aux services de garde.

Lorsque les travailleurs ont un certain choix, ou un certain pouvoir, relativement à leur quart de travail, on note une diminution des problèmes liés au travail par postes et à la vie familiale (Staines et Pleck, 1983). L'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT) menée en novembre 1995, sur laquelle est fondée la présente étude, invitait les répondants à préciser les raisons pour lesquelles ils travaillaient par postes, sans toutefois demander quelque information détaillée sur le choix ou le pouvoir qu'ils avaient à ce sujet (voir *Source des données et définitions* ainsi que *Choisir le travail posté*).

Le présent article se penche sur la prédominance du travail par postes au sein des couples à deux soutiens

Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-6890.

Source des données et définitions

L'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT), parrainée par Développement des ressources humaines Canada, a été menée à titre de supplément à l'Enquête sur la population active (EPA) de novembre 1995. Cette enquête a permis, notamment, de recueillir des données sur les horaires de travail et sur les heures de travail de tous les salariés.

Couples à deux soutiens travaillant à temps plein : couples mariés ou en union de fait dont les conjoints, au moment de l'enquête, étaient tous deux des salariés consacrant habituellement au moins 30 heures par semaine à leur emploi principal. Ces couples ont été

choisis parce que deux horaires de travail à temps plein sont davantage susceptibles d'avoir un impact sur la vie familiale qu'un ou des horaires à temps partiel.

Salarié : toute personne qui reçoit une rémunération, habituellement sous forme de salaire ou de traitement, d'un employeur.

Travail posté : désigne un horaire régulier de soir ou de nuit, des quarts alternatifs ou brisés, des périodes de disponibilité, un travail occasionnel ou d'autres horaires irréguliers.

Travail non posté : désigne un horaire régulier de jour.

travaillant à temps plein. Afin de déterminer qui du mari ou de la femme travaille le plus souvent par postes, l'analyse porte sur différentes caractéristiques de l'emploi et du cycle de vie. Il est également question du degré de chevauchement des horaires, tant chez les couples dont le travail est posté que chez ceux dont le travail est non posté et à horaire fixe.

Le travail par postes est courant chez les couples à deux soutiens

Les résultats de l'EHCT menée en novembre 1995 révèlent que sur 1,7 million de couples à deux soutiens, le mari et la femme travaillaient à temps plein². Dans 62 % de ces couples (un peu plus d'un million), l'un et l'autre avaient un horaire régulier, de jour (graphique A). Pour les 38 % qui restent (634 000), au moins l'un des deux conjoints travaillait par postes.

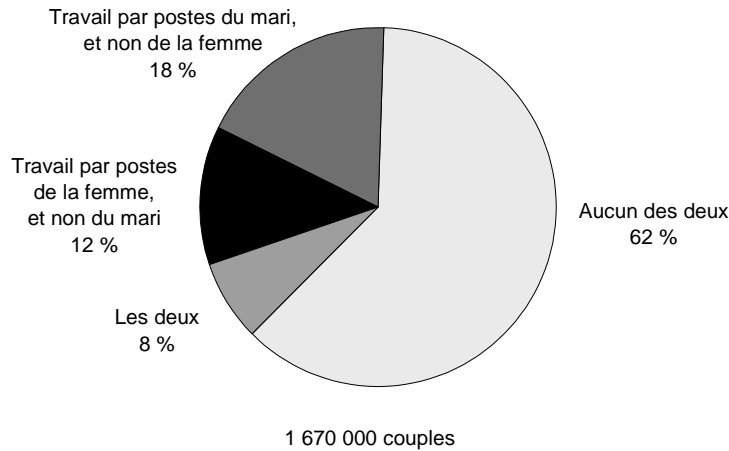
Dans 18 % des couples à deux soutiens, le mari travaillait par postes et la femme occupait un emploi régulier de jour; dans 12 % des cas, la femme

Choisir le travail posté

On a demandé à tous les salariés travaillant par postes la principale raison pour laquelle ils avaient ce genre d'horaire. Bien que la majorité des maris et des femmes aient répondu que c'est leur emploi qui l'exigeait, 7 % des maris, et 11 % des femmes, ont mentionné une autre raison. La raison non liée à l'emploi la plus courante qu'ont donnée les maris était la volonté de gagner plus d'argent. Dans le cas des femmes, la moitié de celles qui ont donné des raisons autres que les exigences de l'emploi ont mentionné les soins à accorder aux enfants et à d'autres membres de la famille comme étant le principal motif à l'origine de leur horaire par postes.

Les répondants ne devaient mentionner que la principale raison pour laquelle ils travaillaient par postes. Lorsque la raison était autre que les exigences de l'emploi, il s'agissait probablement du régime de travail préféré. Cependant, pour ceux dont la principale raison était les exigences de l'emploi, il pouvait, ou ne pas, s'agir d'une préférence, et dans le cas de ceux qui préféreraient cet horaire, on ne savait pas quelle en était la raison.

Graphique A
Dans 4 couples à deux soutiens sur 10, au moins un conjoint travaille par postes.



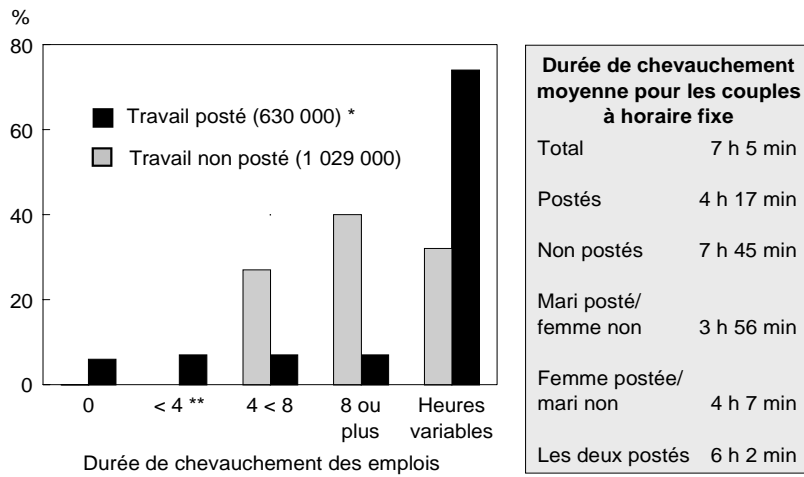
Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, novembre 1995

travaillait par postes et le mari occupait un emploi régulier de jour; finalement, dans 8 % des cas, les deux conjoints travaillaient par postes.

Ce précieux temps

L'Enquête sociale générale de 1992 a révélé que les couples à deux soutiens travaillant à temps plein comptent parmi les groupes les plus pressés par le temps au sein de la société (Frederick, 1993). Le nombre d'heures de travail de ces couples, aussi bien que leur horaire de travail, grugent le temps qu'ils pourraient consacrer à des activités familiales. En principe, les conjoints qui ont le même horaire peuvent passer plus de temps ensemble que ceux dont les horaires diffèrent. Mais lorsque les horaires sont différents, la présence d'au moins l'un des deux conjoints à la maison peut s'en trouver accrue, ce qui peut constituer un avantage lorsqu'on doit s'occuper d'enfants ou de parents âgés à la maison.

Graphique B
Dans 1 couple posté sur 4, les deux conjoints ont un horaire fixe.



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, novembre 1995

Nota : Exclut les couples qui n'ont pas déclaré leurs heures de travail.

* Couples à deux soutiens travaillant à temps plein et dont au moins l'un des conjoints travaille par postes.

** Exclut 0 heure.

Selon l'EHCT de 1995, les couples qui travaillent par postes étaient plus susceptibles que les autres couples de compter au moins un conjoint ayant un emploi à horaire variable (soit 74 %, ou 465 000 couples, contre 32 % ou 335 000 couples ne travaillant pas par postes) (graphique B). De légères variations, comme des écarts d'une heure ou deux au début ou à la fin de chaque journée de travail, ne devraient pas perturber outre mesure la vie familiale. Mais les variations importantes, par exemple le fait de ne pas connaître, d'une semaine à l'autre, l'horaire d'un ou de plusieurs membres de la famille, peuvent augmenter les tensions familiales, car il devient alors plus difficile d'organiser des projets de loisirs ou la garde des enfants. (Pour quelque 800 000 couples dont les horaires variaient, il n'a pas été possible de déterminer le degré de variation ni la durée de chevauchement des emplois.)

Tableau 1
Durée moyenne quotidienne du travail et du chevauchement des emplois chez les couples à deux soutiens travaillant à temps plein selon un horaire fixe

	Nombre	Heures de travail			Total des heures quotidiennes			
		Total	Mari	Femme	Les deux au travail *	Un seul conjoint au travail		Aucun des deux au travail **
	milliers	heures : minutes						
Total	860	16:05	8:16	7:49	7:05	1:11	0:44	15:00
Travail non posté	695	15:55	8:10	7:45	7:45	0:25	-	15:50
Travail posté	165	16:46	8:38	8:08	4:17	4:21	3:51	11:31
Mari posté/ femme non	96	16:28	8:36	7:52	3:56	4:40	3:56	11:28
Femme postée/ mari non	45	16:28	8:16	8:12	4:07	4:09	4:05	11:39
Les deux postés	24	18:33	9:25	9:08	6:02	3:23	3:06	11:29

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, novembre 1995

* Période quotidienne au cours de laquelle le mari et la femme sont au travail en même temps (chevauchement des emplois).

** Période quotidienne au cours de laquelle ni le mari ni la femme n'est au travail. Celle-ci est calculée en soustrayant les heures de travail de 24 heures.

Les couples à horaire fixe

Les couples qui ne travaillent pas par postes et dont l'horaire est *fixe* (68 % ou 695 000) sont ceux pour qui la durée moyenne où les conjoints sont tous les deux au travail est la plus longue (7 heures et 45 minutes par jour). Quant aux couples qui travaillent par postes et dont l'horaire est également fixe (26 % ou 165 000), la durée de chevauchement des emplois est la deuxième plus élevée, soit un peu plus de 6 heures, lorsque les deux conjoints sont postés. La durée la plus courte, soit environ 4 heures, a été observée chez les couples dont un seul conjoint travaille par postes tandis que l'autre occupe un emploi régulier de jour. Pour environ le quart des couples qui travaillent par postes selon un horaire fixe, on n'enregistre aucun chevauchement, ce qui signifie qu'environ 40 000 couples dont les deux conjoints travaillent à temps plein ont des horaires tout à fait différents³.

Parmi les couples dont les deux conjoints travaillent à temps plein selon un horaire habituel, les couples ne travaillant pas par postes comptent le plus faible nombre moyen d'heures de travail combinées (15 heures, 55 minutes), tandis que ceux dont les deux conjoints travaillent par postes en enregistrent le plus (18 heures, 33 minutes) (tableau 1). En outre, étant donné que les couples qui ne travaillent pas par postes se caractérisent par le chevauchement des emplois le plus important, ils enregistrent les plus longues périodes au cours desquelles aucun des conjoints ne travaille (environ 16 heures). Par contre, les couples qui travaillent par postes ont en moyenne 4 heures et 20 minutes par jour de moins de temps libre en commun, car le chevauchement de leurs emplois est moins important et leurs journées de travail moyennes sont plus longues⁴.

Les facteurs déterminants du travail posté...

En novembre 1995, un mari sur quatre et une femme sur cinq faisant partie de couples à deux soutiens travaillant à temps plein exerçaient un travail posté. Plusieurs facteurs influent sur la probabilité du travail par postes. Certaines personnes adoptent ce régime de travail parce que leur emploi l'exige. D'autres le font en raison de leurs responsabilités familiales. Des motifs d'ordre financier peuvent aussi entrer en jeu (le travail posté permet d'occuper un second emploi ou de travailler à des heures inhabituelles, ce qui entraîne parfois un salaire plus élevé). Enfin, certaines personnes préfèrent tout simplement un horaire irrégulier, ou autre que de jour, et d'autres le font pour des raisons personnelles.

Tableau 2
Couples à deux soutiens travaillant à temps plein, selon la profession et certaines caractéristiques d'emploi

	Ensemble des travailleurs		Proportion travaillant par postes	
	Mari	Femme	Mari	Femme
	milliers			
Total	1 670	1 670	428	329
	%			
Profession	100	100	26	20
Gestion et administration	19	20	11	10
Professionnels	18	26	18	24
Médecine et soins de santé	2	10	56	48
Autres professionnels *	16	16	13	10
Travail de bureau	6	29	22	9
Vente	7	7	17	30
Services	8	9	56	47
Secteur primaire **	2	--	38	--
Transformation, usinage et fabrication	22	7	33	26
Transformation	5	2	54	40
Usinage	4	--	28	50
Fabrication	13	6	27	21
Construction	8	--	--	--
Exploitation de matériel de transport	5	--	39	--
Manutention et autres métiers	5	2	50	--
Statut syndical	100	100	26	20
Syndiqué †	47	42	32	23
Non syndiqué	53	58	20	18
Cumul d'emplois	100	100	26	20
Oui	4	3	30	34
Non	96	97	25	19
Secteur	100	100	26	20
Public	21	24	22	10
Privé	79	76	27	23
Ancienneté	100	100	26	20
12 mois ou moins	15	13	24	20
13 à 60 mois	24	29	28	22
61 à 120 mois	20	27	25	22
Plus de 120 mois	41	31	25	15

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, novembre 1995

* Comprend les sciences naturelles, les sciences sociales, la religion, l'enseignement et les arts.

** Comprend l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et l'exploitation minière.

† Comprend les employés syndiqués et les employés non syndiqués qui sont assujettis à une convention collective.

Par conséquent, les caractéristiques de l'emploi et du cycle de vie remplacent de façon très approximative les deux grandes raisons à l'origine du travail par postes, à savoir «par obligation» et «par choix». Ces deux explications ne s'excluent pas mutuellement. Par exemple, dans le secteur des services, où le taux de travail posté est élevé, de nombreuses personnes peuvent travailler par postes en raison de la nature de leur emploi; d'autres ont peut-être choisi leur emploi parce qu'il leur permet de travailler par postes.

... peuvent être liés à l'emploi...

D'après l'EHCT de 1991, le travail posté est habituellement le lot des jeunes hommes célibataires occupant un emploi dans les services essentiels ou un emploi de col bleu (Sunter, 1993). De même, les données de 1995 démontrent que la profession⁵ constitue un bon indice de la probabilité du travail posté. Pour tous les grands groupes de professions de col bleu – secteur primaire, transformation, usinage, fabrication, exploitation de matériel de transport, manutention et autres métiers –, le taux de travail posté est supérieur à la moyenne, à l'instar de la médecine et soins de santé et des services (tableau 2). Étant donné que 4 maris sur 10 occupent des emplois de col bleu, comparative-ment à 1 femme sur 10, le pourcentage global de travailleurs postés est plus élevé. Dans seulement deux groupes de professions, on constate un pourcentage plus élevé de travail posté chez les femmes : les professionnels (24 % contre 18 % pour les maris) et la vente (30 % contre 17 %). Deux importants sous-groupes, soit les soins infirmiers et la vente de marchandises, où les femmes prédominent, sont caractérisés par un fort taux de travail posté.

On associe également le travail par postes aux caractéristiques liées à la profession et au secteur d'activité. Le fait d'occuper un emploi syndiqué augmente la probabilité du travail par

Tableau 3
**Couples à deux soutiens travaillant à temps plein,
 selon certaines caractéristiques personnelles**

	Travail non posté	Travail posté			Les deux conjoints
		Total	Mari seulement	Femme seulement	
ans					
Âge moyen					
Du mari	41	40	40	39	39
De la femme	38	37	38	37	36
%					
Enfants à la maison					
Au moins un de moins de 16 ans	50	51	56	45	49
Au moins un de moins de 6 ans	23	24	24	23	26
nombre					
Nombre moyen d'enfants à la maison					
Enfants de moins de 16 ans	1,66	1,68	1,66	1,65	1,77
Enfants de moins de 6 ans	1,29	1,32	1,41	1,23	1,27

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, novembre 1995

postes pour les deux sexes, bien que celle-ci soit plus grande dans le cas des maris. Quelque 32 % des maris et 23 % des femmes qui sont syndiqués travaillent par postes, contre respectivement 20 % et 18 % des non-syndiqués.

Les personnes occupant plus d'un emploi (particulièrement les femmes) sont plus susceptibles de travailler par postes. (Environ une personne sur trois occupant plus d'un emploi travaille par postes dans son emploi principal.)

Faire partie de la fonction publique réduit grandement la proportion du travail posté chez les femmes (10 % des femmes fonctionnaires, contre 23 % de celles du secteur privé travaillent par postes), alors que l'effet est négligeable chez les maris (22 % contre 27 %). On associe en outre plus volontiers le travail par postes aux services essentiels, par exemple chez les pompiers et les agents de police. Ces emplois sont par ailleurs davantage détenus par les hommes que par les femmes. Finalement, l'ancienneté ne semble avoir à peu près aucune incidence sur le travail par

postes chez les hommes, et très peu dans le cas des femmes. Seules 15 % des femmes qui occupent leur emploi depuis plus de 10 ans travaillent par postes.

... ou au cycle de vie

En moyenne, les maris et les femmes travaillant par postes sont relativement jeunes (tableau 3). Par exemple, les maris qui travaillaient par postes étaient en moyenne six mois plus jeunes que les autres, alors que l'écart était en moyenne de 1,5 an chez les femmes.

En outre, les couples ayant des enfants de moins de 16 ans à la maison étaient quelque peu plus susceptibles que les autres d'avoir au moins un conjoint travaillant par postes. Quelque 26 % des couples où les deux conjoints travaillaient par postes comptaient au moins un enfant d'âge préscolaire à la maison, contre seulement 23 % des couples sans travail posté.

On trouvait plus d'enfants de moins de 16 ans chez les couples où le mari travaillait par postes et la femme travaillait de jour (56 %); ces couples avaient, en moyenne, le plus grand nombre d'enfants d'âge préscolaire à la maison (1,4). Ces résultats viennent étayer la conclusion d'une étude antérieure, selon laquelle les couples ayant des enfants essaient d'étaler leurs horaires et que c'est surtout le mari qui travaille par postes : «...peut-être les deux conjoints préférèrent-ils que ce soit le mari plutôt que la femme qui travaille par postes – s'ils en ont le choix – à cause des enfants» (Presser, 1984). [Traduction libre]

Déterminants statistiques

Afin de déterminer les facteurs liés à l'emploi ou de cycle de vie permettant de mieux prévoir qui, du mari ou de la femme, est le plus porté à travailler par postes, la présente étude a eu recours à l'analyse multidimensionnelle (voir *Régression logistique*). Cette méthode isole chaque

Régression logistique

La régression logistique permet de modéliser la probabilité d'un événement ou d'un résultat comme fonction d'une ou plusieurs variables (discrètes ou continues). On utilise souvent les coefficients tirés d'un modèle logistique pour estimer les chances que l'événement se produise pour un niveau donné d'une variable, par rapport au niveau de référence de cette variable, alors que les autres variables indépendantes du

modèle sont maintenues constantes. Dans le présent article, on calcule le coefficient de probabilité au moyen du logiciel SUDAAN⁶, lequel permet de prendre en considération certaines particularités du plan de l'EHCT. Dans le cas présent, une telle statistique indique si certaines variables augmentent ou diminuent les chances (la probabilité) de travailler par postes.

variable et indique sa relation avec la probabilité du travail posté, alors que les autres variables demeurent constantes. Il est alors possible de voir, par exemple, si la participation syndicale a toujours une incidence, lorsque la profession, les autres caractéristiques de l'emploi et les variables du cycle de vie sont les mêmes pour tout le monde.

L'analyse de régression démontre que la catégorie de travailleur, le statut syndical, l'ancienneté, la profession et la situation d'emploi du conjoint influent chacune considérablement sur le travail posté, tant pour les maris que pour les femmes, et ce lorsque l'ensemble des autres variables demeurent constantes (annexe). Par exemple, ceux qui occupaient un emploi dans le secteur privé en novembre 1995 avaient beaucoup plus de chances de travailler par postes que les fonctionnaires – 1,7 fois plus de chances pour les maris, et 2,6 fois plus de chances pour les femmes. En outre, les travailleurs syndiqués étaient légèrement plus de 2 fois plus susceptibles de travailler par postes que ceux qui ne l'étaient pas. Bien que les tableaux croisés n'aient révélé qu'un faible lien entre le travail par postes et l'ancienneté, l'analyse de régression fait ressortir des chances élevées de travailler par postes, tant pour les maris que pour les femmes qui comptent 10 années et moins d'ancienneté, comparativement à ceux qui ont 20 années et plus d'ancienneté. La probabilité du travail posté était la plus grande dans le secteur des services et le domaine médical. Les maris qui avaient un emploi dans le secteur des services, par exemple, avaient 9,0 fois plus de chances de travailler par postes que ceux occupant un emploi lié à la gestion et à l'administration.

Le cumul des emplois avait un lien important avec la probabilité du travail posté dans le cas des femmes, mais pas dans celui des maris : les femmes qui avaient plus d'un emploi étaient 2,1 fois plus susceptibles de travailler par postes que celles qui n'avaient qu'un emploi.

Le nombre d'enfants à la maison n'avait qu'une faible incidence sur le travail posté, à une exception près : pour les femmes qui avaient deux enfants de moins de 16 ans à la maison, la probabilité du travail posté était 0,6, ou 40 % inférieure à celle des femmes qui n'avaient pas d'enfants de moins de 16 ans à la maison. En outre, la probabilité du travail posté était deux fois plus élevée, tant pour les maris que pour les femmes, lorsque l'autre conjoint travaillait par postes. Enfin, l'âge ne constituait un facteur statistique important que dans le cas des femmes, pour qui les chances de travailler par postes diminuaient avec l'âge.

Résumé

En novembre 1995, un mari sur quatre, et une femme sur cinq, au sein de couples à deux soutiens travaillant à temps plein, travaillaient par postes. On dénombrait 634 000 couples, dont au moins l'un des conjoints travaillait par postes. Le manque de temps était plus prononcé chez ces couples, car ils travaillaient de plus longues heures, en moyenne, que les autres couples et disposaient de moins de temps libre à passer ensemble, en raison de l'étalement de leurs horaires.

Quelques caractéristiques liées à l'emploi et au cycle de vie – la profession, le secteur privé ou la fonction publique, le statut syndical, l'âge, la présence d'enfants à la maison et leur âge – avaient une incidence, plus ou moins grande, sur le travail posté.

Environ 1 travailleur sur 10 et proportionnellement plus de femmes que d'hommes travaillaient par postes pour des raisons autres que les exigences de l'emploi. Les 90 % restants ont déclaré que leur horaire dépendait de leur emploi, ce qui ne permet pas de conclure que le travail posté était ou non le régime qu'ils préféraient. □

Remerciements

L'auteure désire remercier Georgia Roberts, de la Division des méthodes d'enquêtes sociales, de lui avoir accordé son temps ainsi que son aide dans l'élaboration des modèles de régression logistique.

Notes

1 Dans le présent article, le travail posté désigne tous les emplois à temps plein qui ne sont pas des emplois de jour habituels (voir *Source des données et définitions*).

2 L'analyse est fondée uniquement sur les couples dont les deux conjoints sont salariés.

3 Ces 40 000 couples comptent parmi les 26 % de couples travaillant par postes selon un horaire régulier. Il y a probablement plus de couples travaillant par postes dont les heures de travail ne se chevauchent pas, mais dans les 74 % restants, au moins l'un des conjoints a un horaire de travail variable, ce qui ne permet pas de calculer une période de chevauchement.

4 Le travail par postes représente parfois des semaines de travail plus courtes mais en vertu de journées plus longues; par exemple, une semaine de quatre journées de travail de 10 heures, suivies de trois jours de congé.

5 Bien que les données à cet égard ne soient pas présentées, l'industrie a aussi un lien avec le travail posté. Chez les hommes, on a noté des taux élevés de travail posté dans les industries primaires et le transport, et chez les femmes, dans le commerce et les entreprises de services.

6 SUDAAN est une marque de commerce du Research Triangle Institute. Pour plus de détails, voir Shah, Barnwell et Bieler (1997).

■ Documents consultés

FREDERICK, J. «Tempus fugit...Êtes-vous à court de temps?», dans *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008-XPF au catalogue, n° 31, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1993, p. 6-9.

PRESSER, H.B. «Work shifts of full-time dual-earner couples: Patterns and contrasts by sex of spouse», dans *Demography*, vol. 24, n° 1, février 1987, p. 99-112.

---. «Job characteristics of spouses and their work shifts», dans *Demography*, vol. 21, n° 4, novembre 1984, p. 575-589.

SHAH, B.V., B.G. BARNWELL et G.S. BIELER. *SUDAAN User's Manual, Release 7.5*, Research Triangle Park, Research Triangle Institute, North Carolina, 1997.

STAINES, G.L. et J.H. PLECK. *The impact of Work Schedules on the Family*, Ann Arbor, University of Michigan, The Institute for Social Research, 1983.

SUNTER, D. «Le travail par postes», dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 5, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1993, p. 17-26.

Annexe

Coefficients des probabilités résultant de la régression logistique du travail posté chez les couples à deux soutiens travaillant à temps plein

Variables explicatives (1)	Mari travaillant par postes	Femme travaillant par postes
Caractéristiques professionnelles		
Coefficient de probabilité		
Secteur privé	1,7 ***	2,6 ***
Secteur public	1,0	1,0
Syndiqué (2)	2,1 ***	2,2 ***
Non syndiqué	1,0	1,0
Travailleur occupant plus d'un emploi	1,3 ns	2,1 *
Travailleur occupant un seul emploi	1,0	1,0
Ancienneté		
12 mois ou moins	1,6 *	2,2 **
13 à 60 mois	1,8 **	2,2 **
61 à 120 mois	1,4 *	2,4 ***
121 à 240 mois	1,4 *	1,4 ns
Plus de 240 mois	1,0	1,0
Profession		
Gestion et administration	1,0	1,0
Médecine et soins de santé	7,9 ***	6,6 ***
Autres professionnels	1,1 ns	1,0 ns
Travail de bureau	2,0 **	0,8 ns
Vente	1,4 ns	3,3 ***
Services	9,0 ***	6,8 ***
Secteur primaire	3,7 ***	--
Transformation, usinage et fabrication	2,9 ***	2,2 ***
Construction	--	--
Exploitation de matériel de transport	4,7 ***	--
Manutention	5,0 ***	--
Autres métiers	7,5 ***	--
Caractéristiques personnelles		
Sans enfants de moins de 16 ans	1,0	1,0
Un enfant de moins de 16 ans	1,2 ns	0,9 ns
Deux enfants de moins de 16 ans	1,2 ns	0,6 ***
Trois enfants ou plus de moins de 16 ans	1,2 ns	1,3 ns
Conjoint ne travaillant pas par postes	1,0	1,0
Conjoint travaillant par postes	2,0 ***	1,7 ***
15 à 24 ans	1,0	1,0
25 à 34 ans	1,1 ns	0,7 *
35 à 44 ans	1,3 ns	0,7 ns
45 à 54 ans	1,2 ns	0,5 **
55 à 69 ans	1,1 ns	0,3 **

Source : Progiciel d'analyse de données d'enquête SUDAAN

(1) La catégorie ombragée, pour chaque variable, représente la catégorie de référence à laquelle toutes les autres catégories sont comparées.

(2) Comprend les employés syndiqués et les employés non syndiqués qui sont assujettis à une convention collective.

* L'écart par rapport à la catégorie de référence est significatif au niveau de 0,05.

** L'écart par rapport à la catégorie de référence est significatif au niveau de 0,01.

*** L'écart par rapport à la catégorie de référence est significatif au niveau de 0,001.

ns Non significatif sur le plan statistique.